

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI CONSTITUANT LA PROVINCE D'ALBERTA—*Suite.*Sir W. Laurier—*Suite.*

les élections rencontre avec MM. Haultain et Bulycé—1485; maintenant bill présenté—1485; quatre questions primordiales: une ou deux provinces, à qui les terres publiques, conditions financières, régime scolaire?—1485; les terrains couvrent superficie supérieure aux sept provinces du Canada, 1,112,527 milles contre 1,110,694 milles—1486; trop grand pour une seule province—1486; au point de vue du climat, deux grandes divisions: nord et sud—1486; ligne de démarcation: frontière qui sépare Mackenzie d'Athabasca—1486; le nord aride, inculte pour le moment—1487; le sud agricole et fertile—1487; pas d'autonomie pour la partie nord—1487; deux provinces formées avec la partie sud, séparées par le 4^e méridien—1487; environ 275 milles carrés chacune et 250,000 âmes—1488; refus de sir John Macdonald en 1884—1488; opinion du conseil des ministres conservateurs—1489; encore plus difficile de trancher question maintenant dans les territoires qui ont une existence propre qu'ils n'avaient pas alors—1489; législation des Territoires a formellement refusé de se dessaisir d'un seul coin de sa terre en faveur du Manitoba—1490; agrandissement peut se faire par le nord vers la baie d'Hudson—1490; mais impossible de priver Ontario, Québec et nouvelle province de Saskatchewan d'un débouché sur la baie d'Hudson—1490; portion des Territoires au nord du Manitoba pas attribuée pour le moment—1490; restera en suspens pour partage ultérieur, s'il y a lieu—1490; représentation au parlement fédéral restera la même jusqu'à prochaine élection—1490; assemblée législative de 25 membres pour chaque province—1490; deux capitales, Regina indiquée pour Saskatchewan—1490; en dispute pour Alberta, Edmonton, temporaire—1490; bill en vigueur, premier juillet prochain—1491; les anciennes provinces en entrant dans la confédération étaient déjà en puissance de leurs terres, elles leur ont été laissées—1491; les Territoires n'ont jamais eu la jouissance de leurs terres—1491; le droit de souveraineté a toujours appartenu au Dominion—1491; aux Etats-Unis, en créant de nouveaux Etats, le gouvernement de Washington garde propriété et administration des terres publiques—1491; le Manitoba n'a pas eu ses terres—1492; l'opinion de sir John Macdonald, ordre en conseil 30 mai 1884—1492; texte—1493; danger pour l'immigration si système des homesteads était supprimé et prix des terres élevé—1493; traitement généreux en échange de ce sacrifice—1493; le système des subsides aux provinces est faux—1494; adopté sous la pression des circonstances—1494; les Territoires ont reçu et dépensé l'année dernière \$1,636,000—1494; dispositions de l'Acte de l'A. B. du N. quant aux autres provinces—1495; texte des dispositions financières du bill quant au subside par tête—1496; rému-

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI CONSTITUANT LA PROVINCE D'ALBERTA—*Suite.*Sir W. Laurier—*Suite.*

nération ayant trait à la dette publique—1497; calculée sur la base de \$32.43 par tête—1497; calcule que la population actuelle des Territoires, s'élèvera 500,000 en juillet—1498; texte des arrangements en compensation des terres publiques—1498; dotation minimum par province \$1,030,373—1499; maintien des exemptions accordées au C.P.R.—1500; protestation Blake et amendement Charlton, rejetés—1501; les engagements pris doivent être respectés gouvernement fédéral en souffre comme gouvernements provinciaux—1501; gouvernement menacé deux côtés quant à la question scolaire—1501; appel à la tolérance—1501; historique des écoles séparées—1502; la minorité protestante n'a jamais eu à se plaindre de Québec—1502; opinion de sir John Rose—1502; établissement des écoles séparées sous l'union, lois 1841, 1855, 1863—1503; sir John Macdonald en faveur des écoles confessionnelles, George Brown opposé—1504; en dépit des efforts de George Brown la minorité catholique du Haut-Canada fut confirmée dans la jouissance des écoles séparées—1504; loi 1863 fut votée par majorité du Haut-Canada—1505; la lutte pour la représentation d'après la population—1506; l'œuvre de George Brown amène l'union des provinces du Canada—1506; les difficultés à vaincre—1507; les droits de la minorité soustraits à l'arbitraire de la majorité—1506; pouvoirs provinciaux restreints quant à l'éducation dans Ontario et dans Québec—1508; tant que la constitution durera, les écoles séparées doivent être maintenues dans Ontario et dans Québec—1508; Brown y consentit; son discours—1509; l'œuvre n'est pas achevée, les pères de la Confédération ont prévu l'achèvement de leur œuvre et sollicité l'entrée de nouvelles provinces—1511; celles-ci doivent-elles être privées des avantages donnés à Ontario et à Québec?—1511; l'Acte de l'A. B. du N. art. 93 dit que si une province demande son entrée dans la Confédération si elle jouit d'un système d'écoles confessionnelles elle pourra réclamer les avantages accordés à Québec et à Ontario—1512; quand le Manitoba entra dans la Confédération, il n'avait pas d'écoles séparées—1512; aussi les attributions du gouvernement provincial du Manitoba furent absolues quant à l'éducation, comme ceux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse sans restriction—1512; mais, en 1875, M. Mackenzie a donné aux Territoires du Nord-Ouest une organisation comportant des écoles confessionnelles—1513; discours de M. Blake en 1875—1514; réponse de M. Mackenzie—1515; discours Aikens, sir A. Campbell, Brown—1516; Brown déclare que du moment où la loi consacrait l'établissement des écoles séparées, elles entraient dans le régime établi sous l'empire de la loi de l'union—1517; deux propositions incorporées dans le bill en discussion: la minorité a droit à ses écoles, la minorité a droit à sa part